

Etudiants en situation de handicap



Avoir un handicap ne doit pas vous empêcher de partir à l'étranger. Il est cependant important d'en parler avec la DRI dès que vous envisagez de déposer une candidature à un séjour dans une université.

Cela permettra d'identifier, en fonction de vos besoins, les éventuels aménagements à prévoir (logement spécifique, proximité avec l'université, temps supplémentaire pour les examens...) pour

contacter nos établissements partenaires et cibler ceux à même de vous recevoir.

Une fois votre candidature acceptée, avertir la MDPH et la CAF vous permettra de bénéficier du maintien pendant votre mobilité internationale des aides PCH (prestation de compensation du handicap) et AAH (allocations pour adulte handicapé).

Enfin, étudier la couverture sociale dont vous bénéficierez à l'étranger permettra de réfléchir aux éventuelles complémentaires santé à prendre avant le départ, afin d'éviter toute dépense de santé excessive.

Contact

Université de Tours

Benjamin DEPAUW

Direction des Relations Internationales

60 rue du Plat d'Étain

BP 12050

37020 Tours Cedex 1

Tél. : 02 47 36 67 42

mobsortante@univ-tours.fr

Besoin de prendre rendez-vous ? [Consultez mes disponibilités](#) (cliquez sur "semaine ouvrée" en haut à gauche)

[Haut de page](#)